



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 25315

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la prévention des conflits d'intérêt dans la sphère financière. La Commission européenne vient d'enjoindre les Etats membres à réagir à la récente publication du rapport du groupe de réflexion qu'elle avait mis en place sur ce sujet en novembre 2002. Le document, qui s'intitule « Analystes financiers : les meilleures pratiques au sein d'un marché financier européen intégré », prescrit une série de recommandations destinées à améliorer l'éthique de la profession d'analyste financier en Europe. Il souhaiterait connaître son sentiment à la lecture de ce rapport, sachant que les dispositions de la loi de sécurité financière examinée et votée par le Parlement en juillet 2003 semblent se situer en deçà des préconisations de la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25315

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7385